

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B397-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B397

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Approbation d'une convention de coproduction avec la ville d'Aix-en-Provence pour l'exposition "Aix Antique"

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_06

DGA Culture et Sports
Direction Culture
DP

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Approbation d'une convention de coproduction avec la ville d'Aix-en-Provence pour l'exposition « Aix Antique »

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'approuver la convention de coproduction avec la ville d'Aix-en-Provence pour la mise en œuvre de l'exposition « AIX ANTIQUE », qui se déroulera du 6 décembre 2014 au 3 mai 2015 au musée Granet. Le budget global de cette exposition s'élève à 263 000€, dont 163 000€ pris sur les crédits du musée Granet qui encaissera les recettes des entrées de l'exposition.

Exposé des motifs :

La Ville d'Aix-en-Provence et la Communauté du Pays d'Aix ont décidé d'organiser une exposition intitulée « Aix antique » sur la thématique de la ville d'Aix à l'époque gallo-romaine.

Présentée dans les espaces dédiés du musée Granet du 6 décembre 2014 au 3 mai 2015, l'exposition entraînera le public à la découverte de la ville gallo-romaine d'*Aquae Sextiae* et du quotidien de ses habitants. Le noyau de la présentation sera constitué d'une part par les objets découverts anciennement et appartenant aux collections permanentes du musée Granet, d'autre part de ceux mis au jour ces dernières années lors des fouilles préventives réalisées par la Direction Archéologie de la Ville. Des objets empruntés à des institutions publiques (musées, fonds municipaux) et à des particuliers compléteront la sélection.

Première fondation romaine en Gaule, Aix-en-Provence a gardé peu de témoins visibles de son passé antique, ce qui l'a souvent fait qualifier de « ville antique sans antiquités ». Elle fut pourtant une ville prospère, comme en témoignent, chaque jour, les vestiges exhumés lors des fouilles réalisées dans son sous-sol.

C'est pour faire droit à cette ville originelle disparue, et aux multiples facettes qu'en révèlent régulièrement les recherches, que le musée Granet et la Direction Archéologie de la ville d'Aix-en-Provence proposent de réaliser l'exposition « *Aix antique* », en 2014.

Si cette manifestation a bien pour objectif de dévoiler les vestiges récemment découverts de ce passé antique, dont la plupart sont encore inconnus du public, elle entend aussi ré-exhumer de ses réserves les collections conservées par le musée Granet qui fut le premier lieu de mémoire de la ville antique à laquelle il doit en partie sa création.

Ainsi, seront présentées conjointement les « belles œuvres », souvent glanées anciennement et parmi lesquelles se trouvent les plus riches documents épigraphiques et pièces de sculpture de la ville romaine, ainsi que les témoins matériels de la vie quotidienne, recueillis lors des récentes recherches.

Parmi les collections nouvellement constituées comptent les plus beaux pavements de mosaïques et de marbre, une série de peintures murales et de décors pariétaux marmoréens, ainsi que de très nombreux objets de la vie quotidienne.

Les différentes thématiques développées au fil de cette exposition ont ainsi pour ambition de broser le profil de la ville antique à travers ses composantes essentielles - urbanisme, voirie, parure monumentale, habitat -, mais aussi à lui redonner vie, en faisant connaître ses habitants et leurs activités, leurs pratiques culturelles et religieuses, leur relation à la mort ou encore les institutions municipales et les relations commerciales que la ville a entretenues avec d'autres cités de Gaule et du monde méditerranéen.

L'autre volet concerne le territoire de la cité, indissociable de l'entité urbaine dont il dépend et qui couvrait, dans l'Antiquité, un espace très ample, insoupçonné du public. L'exposition sera également ponctuée d'une sélection de courts textes d'auteurs latins qui fourniront les clefs d'entrée dans chaque thématique. Le recours aux témoignages des écrivains contemporains d'*Aquae Sextiae*, a pour objet de transposer les visiteurs dans le domaine de la latinité, réinterprétée dans son cadre gallo-romain, et de montrer aussi que nombre des problématiques de la ville antique peuvent être aisément transposées dans la ville actuelle.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°DL620146161, du Conseil Municipal d'Aix-en-Provence du 23 juin 2014 approuvant la convention de coproduction « Aix Antique » ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 donnant délégation au Bureau pour approuver les contrats et conventions ;
VU l'avis de la Commission Culture et équipements culturels du 10 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de coproduction ci-annexée de l'exposition « Aix Antique » avec la ville d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et les documents afférents ;
- **DIRE** les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du Musée Granet qui présente les disponibilités nécessaires.

**CONVENTION DE COPRODUCTION POUR L'EXPOSITION « AIX ANTIQUE »
AU MUSEE GRANET**

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence (la Ville) / Direction Archéologie

dont le siège est :

Mairie d'Aix-en-Provence

Place de l'Hôtel de Ville

CS 3075

13616 Aix-en-Provence cedex 1

Représentée par:

Et

La Communauté du Pays d'Aix-en-Provence (CPA) / Musée Granet

dont le siège est :

Hôtel de Boadès

8 Place Jeanne d'Arc

BP 322

13611 Aix-en-Provence cedex 1

Représentée par:

Préambule:

La Ville d'Aix-en-Provence et la Communauté du Pays d'Aix ont décidé d'organiser une exposition intitulée « Aix antique » sur la thématique de la ville d'Aix à l'époque gallo-romaine.

Présentée dans les espaces dédiés du musée Granet du 6 décembre 2014 au 3 mai 2015, l'exposition entraînera le public à la découverte de la ville gallo-romaine d'*Aquae Sextiae* et du quotidien de ses habitants. Le noyau de la présentation sera constitué d'une part par les objets découverts anciennement et appartenant aux collections permanentes du musée Granet, d'autre part de ceux mis au jour ces dernières années lors des fouilles préventives réalisées par la Direction Archéologie de la Ville. Des objets empruntés à des institutions publiques (musées, fonds municipaux) et à des particuliers compléteront la sélection (cf. annexe 1 : synopsis).

Ce projet a fait l'objet d'une délibération n° 2013.769 du conseil municipal de la Ville d'Aix-en-Provence, prévoyant le déroulement de l'exposition pendant cinq mois, de début décembre 2014 à début mai 2015, dans le cadre d'une coproduction entre la Ville et la Communauté du Pays d'Aix.

La décision du conseil municipal a autorisé également la réalisation d'une étude de préfiguration scénographique dont le coût de 3 600 € TTC. a été pris en charge par le musée Granet dans le cadre du budget de la coproduction.

Il est défini dans la délibération susvisée, que le montant définitif du budget de la manifestation sera partagé entre la Ville et la CPA.

La ville d'Aix-en-Provence/Direction Archéologie et la CPA/Musée Granet se sont donc rapprochées afin de formaliser par la présente convention les conditions et modalités de la coproduction de l'exposition « Aix antique ».

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le présent contrat a pour objet de formaliser les modalités de mise en œuvre du projet et de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la coproduction de l'exposition, qui se tiendra au musée Granet, tel que mentionné dans le préambule.

La coproduction interviendra notamment sur les aspects suivants :

- Écriture et programmation du projet : conception, rédaction et recueil des textes et images pour le catalogue, sélection des objets à exposer ;
- Mise en production et réalisation de l'exposition : calendrier, budgets détaillés, moyens humains et techniques nécessaires, mode d'organisation et portage du projet.

Article 2 : DUREE ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le présent contrat prendra effet à la date de sa notification et s'achèvera à l'extinction des obligations des parties contractantes (enlèvement et restitution des œuvres), à une date à convenir, au plus tard le 31 mai 2015.

Ce contrat constitue l'accord entier entre les deux parties. Ces dernières conviennent qu'il remplace et annule tous les accords, discussions et communications antérieurs relatifs au projet. Tout changement, avenant ou modification au présent contrat n'aura d'effet juridique que s'il est constaté par écrit et signé par les deux parties.

Article 3 : CALENDRIER

Information réciproque et calendrier général

Des rencontres périodiques entre les parties seront planifiées afin de faire un point sur le déroulement et l'état d'avancement du projet.

Article 4 : LISTE DES OBJETS EXPOSES

Ci-joint annexe 3.

Comme indiqué en préambule, les objets exposés proviennent des collections du musée Granet, du dépôt archéologique de la Ville d'Aix-en-Provence géré par la Direction Archéologie ou d'autres collections publiques ou privées.

Les frais de préparation des objets (bichonnage et restaurations légères ou fondamentales) relevant de la CPA ou de la Ville incomberont à la structure affectataire, soit respectivement le musée Granet ou la Direction Archéologie. Si des interventions de cette nature sur des objets empruntés à d'autres institutions ou à des particuliers s'avéraient nécessaires pour en obtenir le prêt ou la présentation, les dépenses afférentes seront intégrées dans le budget global de la coproduction.

Article 5 : PRODUCTION

La Ville d'Aix-en-Provence/Direction Archéologie et la CPA/Musée Granet pourront s'associer à des partenaires supplémentaires pour mener à bien le projet.

Article 6 : OBLIGATIONS DE LA VILLE

Le commissariat scientifique de l'exposition est confié à la Direction Archéologie de la Ville, soit :

- conception scientifique et définition du propos et du contenu ;
- réalisation du catalogue : écriture, recherche et recueil des contributions extérieures (textes d'auteurs), rassemblement de l'iconographie, suivi éditorial ;

Ces objectifs sont réalisés en collaboration avec le musée Granet qui y est associé.

Les prestations ci-dessous seront réalisées conjointement par la Ville et le musée Granet :

- scénographie et muséographie : recherche et sélection des objets présentés, élaboration du programme muséographique avec le scénographe retenu ;
- mise en espace de l'exposition : montage de la scénographie et installation des objets ; éclairage, déballage, démontage, emballage des objets

Dans ce cadre, la Ville s'engage notamment à prêter les œuvres mentionnées en annexe pour toute la durée de l'exposition, en respectant les dates annexées dans le calendrier ci-joint.

Les prêts sont consentis pour l'exposition, objet de la présente convention et ne peuvent être transférés sur un lieu autre que celui de la manifestation, soit le musée Granet.

Les transports aller et retour de ces objets, hors prêts extérieurs, seront effectués par les services de la Ville. Les dates des transports seront établies d'un commun accord entre les partenaires.

Un constat donnant une description de l'état de conservation des objets sera établi par les parties, au minimum, aux deux étapes suivantes :

- au déballage après livraison au Musée Granet,
- avant le remballage au musée Granet à la fin de l'exposition.

Durant la phase de préparation de l'exposition, les objets des collections du musée Granet nécessitant une restauration seront déposés dans les locaux de la Direction Archéologie qui en assure la bonne garde et conservation. La Direction Archéologie accueillera les restaurateurs qui traiteront ces objets.

La Ville fournira par ailleurs les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation du projet conjointement à ceux fournis par la CPA.

Elle garantit de tout mettre en œuvre en vue de la réalisation du projet à la date prévue et dans le respect des budgets assignés.

Enfin, la Ville s'est engagée à faire des recherches de mécénat pour la réalisation de l'exposition, objet de la présente convention.

Chaque partenariat au titre du mécénat donnera lieu à une convention particulière en fonction du cas, indiquant la nature de l'aide apportée et les contreparties en terme de visites, privatisations, catalogues..., en concertation avec la Communauté du Pays d'Aix/musée Granet.

Article 7 : OBLIGATIONS DE LA CPA

Le musée Granet assure le commissariat exécutif de l'exposition, soit :

- gestion des prêts : courriers, transports, assurances, constats d'état, conditions de conservation, de sécurité et sûreté ;
- valorisation auprès du public : communication, médiation culturelle.

Ces objectifs sont réalisés en collaboration avec la Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence qui y est associée.

Les prestations ci-dessous seront réalisées conjointement par la Ville et le musée Granet :

- scénographie et muséographie : recherche et sélection des objets présentés, élaboration du programme muséographique avec le scénographe retenu ;
- mise en espace de l'exposition : montage de la scénographie et installation des objets, éclairage, déballage, démontage, remballage des objets

La CPA/Musée Granet s'engage à mettre en œuvre et gérer la période d'ouverture au public de l'exposition « Aix antique » au Musée Granet et d'assurer en particulier :

- le suivi financier et organisationnel du projet ;
- la prise en charge du projet scénographique pour un coût de 8 000 € TTC.
- pour les objets hors collections de la Direction Archéologie, la prise en charge, à l'aller et au retour, du conditionnement et du transport, et leur assurance durant toute la durée de la manifestation (clou à clou),
- l'entretien et le fonctionnement des appareils multimédia, la signalétique et l'éclairage ;

La CPA/Musée Granet garantit la conservation et la sécurité de l'intégralité des objets pendant la durée de leur séjour au musée jusqu'à restitution à leurs propriétaires.

Elle s'engage à ce que les objets soient continuellement sous surveillance, aussi bien pendant leur stockage, leur emballage, leur déballage, leur installation, leur démontage, leur remballage et pendant la durée de leur présentation au public, en respectant les conditions suivantes : personnel de surveillance en salles pendant l'ouverture au public, présence de gardiens 24h/24h dans le PC sécurité.

La CPA fournira par ailleurs les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation du projet conjointement à ceux fournis par la Ville.

Elle garantit de tout mettre en œuvre en vue de la réalisation du projet à la date prévue et dans le respect des budgets assignés.

Article 8 : BUDGET ET FINANCEMENT

Le budget prévisionnel du projet, annexé à la présente convention, a été établi à hauteur de 263 000 € TTC (deux cent soixante trois mille euros toutes taxes comprises sur un an) en dépenses, les apports se répartissant de la manière suivante :

- CPA/Musée Granet : 163 000 € TTC
- Ville d'Aix-en-Provence : 100 000 € TTC

Chaque partie s'acquittera à échéance des factures lui incombant auprès de ses fournisseurs et prestataires, en fonction du calendrier opérationnel figurant en annexe 2. Les recettes prévisionnelles s'établissent à un montant de 131 000 € TTC, incluant les apports au titre du mécénat du côté de la Ville, les recettes de la billetterie (environ 20 000 visiteurs payants pour un coût moyen de billet de 3 €), la subvention de la DRAC pour le catalogue, la location des audio-guides et la vente des catalogues en boutique musée du côté de la CPA/Musée Granet.

La partie destinataire de ces recettes est précisée dans le budget prévisionnel annexé.

En tout état de cause, il est convenu que le différentiel entre les coûts supportés par chacune des Parties et les recettes apportées par chacune d'elles sera compensé par la valorisation du personnel et des frais d'exploitation des espaces du musée.

Quels que soient les différentiels en recettes ou en dépenses entre les deux parties, aucune ne pourra s'en prévaloir à l'encontre de l'autre dans la mesure où chacune aura accompli les obligations lui incombant au titre de la présente convention.

Article 9 : ASSURANCES

La Ville d'Aix-en-Provence consent à ce que les objets prêtés issus du fonds de la Direction Archéologie ne soient pas couverts par une assurance pendant la durée de l'exposition.

La CPA/ Musée Granet souscrira, pour les prêts hors Direction Archéologie de la Ville, une assurance « tous risques exposition, clou à clou » auprès de la compagnie Gras Savoye SA, en fonction des valeurs d'assurances fournies par les prêteurs.

Article 10 : AUTORISATIONS ET DROITS D'AUTEURS

Chacune des parties - la Ville d'Aix-en-Provence/Direction Archéologie et la CPA/Musée Granet - concède à l'autre les droits qu'elle pourrait détenir, en particulier ceux liés aux textes et images utilisés et produits dans le cadre du projet, pour l'intégralité des usages entrant dans l'objet et répondant aux conditions de la présente convention.

Chacune des parties garantit l'autre de ce qu'elle obtiendra ou veillera le cas échéant à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la création et à la mise en œuvre du projet de la part de tous titulaires de droits tels qu'auteurs, titulaires de droits voisins, de droits de la personnalité et tous ayants droits, relativement aux objets, œuvres ou images transmis par elle.

Chacune des parties s'acquittera le cas échéant, pour ce qui la concerne, de tous les montants dus à ce titre auprès des titulaires et ayants droits concernés.

Article 11 : CATALOGUE DE L'EXPOSITION

Il est précisé que la CPA/Musée Granet prendra à sa charge la publication du catalogue, en co-édition avec l'opérateur choisi, pour un budget alloué d'un montant estimatif de 40 000 € TTC.

Cet ouvrage portera les logos de l'éditeur, de la CPA et du musée Granet ainsi que celui de la Ville.

Les tirages prévus s'élèvent à un nombre de 2 500 ouvrages, dont environ 200 seront placés en dépôt-vente à la boutique du musée.

Cinq cents catalogues seront remis à la Ville pour tout usage, le solde revenant à la CPA/Musée Granet, qui pourra en faire l'usage (vente, don etc.) de son choix.

Un nombre de 1 500 ouvrages correspond à la part de l'éditeur pour diffusion dans le réseau des librairies,

Article 12 : COMMUNICATION

Les Parties conviennent d'un commun accord de toutes les modalités relatives à la communication et à la promotion concernant le projet.

La ville d'Aix-en-Provence créera le visuel générique de l'exposition, en lien avec le musée Granet et les services concernés de la CPA.

La CPA/Musée Granet élaborera le plan de communication de l'exposition et proposera les éventuels partenariats médias qui seront validés par les commissaires et les services concernés de la ville d'Aix.

Le service communication de la ville se chargera, en lien avec le service communication de la CPA/musée Granet, de décliner le visuel sur tous les supports contenus dans le plan de communication (carton d'invitation, dépliants, flyer, affiches, kakémonos etc.) et de réaliser les mises au format liées aux insertions et autres. Le contenu pour tous ces supports sera fourni par le service communication de la CPA/musée Granet en lien avec les commissaires.

Les impressions seront prises en charge par la CPA/Musée Granet.

La réalisation graphique du dossier de presse et son contenu seront pris en charge, en lien avec les commissaires, par la CPA /Musée Granet et la Ville d'Aix-en-Provence.

Les services concernés de la ville d'Aix-en-Provence fourniront à la CPA/Musée Granet les visuels haute définition nécessaires à la réalisation des outils de communication de l'exposition et aux relations presses qui seront réalisées conjointement par la CPA/Musée Granet.

Toute communication liée à ce projet émanant soit de la CPA/Musée Granet soit de la ville d'Aix-en-Provence, soit des autres partenaires devra mentionner de façon lisible et visible la participation de tous les partenaires. Ainsi sur les supports visuels de communication devront figurer les logos de la CPA/Musée Granet et de la ville d'Aix-en-Provence.

Les Parties définiront d'un commun accord les protocoles d'insertion des logos (ceux des parties et éventuellement ceux des partenaires privés et institutionnels) sur les supports de communication ainsi que les protocoles de validation de ces supports.

De même, les Parties autoriseront l'utilisation des images libres de droit pour la presse, les sites internet et les supports de communication, en vue de leur reproduction et de leur représentation, à des fins publicitaires, promotionnelles ou d'archivage, ce selon une sélection conjointe et d'un commun accord.

Article 13 : ANNULATION - RESILIATION

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre Partie de l'une des obligations prévues dans la présente convention, et, à défaut d'accord amiable intervenu entre les Parties, le présent contrat pourra être résilié de plein droit, sans formalités particulières, par l'envoi à la Partie défaillante d'une mise en demeure se référant à la présente stipulation, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et non suivie d'effet à l'expiration d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de sa réception. Cette résiliation interviendra aux torts de la Partie défaillante et ce, sans préjudice du versement d'éventuels dommages et intérêts.

Toute tolérance d'une Partie relative à l'inexécution par l'autre Partie d'une ou plusieurs obligations lui incombant ne pourra être interprétée comme valant avenant à ce dernier et renonciation par elle à exiger de la Partie défaillante le respect de ses engagements.

En revanche, la présente convention se trouverait résiliée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 14 : DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse, le présent contrat est soumis au droit français. En conséquence, toute question relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera tranchée conformément au droit français.

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toute contestation qui pourrait surgir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat. En cas de désaccord persistant ou de toute contestation portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le
En deux exemplaires originaux,

Pour la Ville d'Aix-en-Provence/Direction Archéologie

Pour la CPA/Musée Granet

Liste des pièces annexes :

- Annexe 1 : Synopsis de l'exposition
- Annexe 2 : Budget prévisionnel de l'exposition
- Annexe 3 : Listes des œuvres en prêt

AIX ANTIQUE

UNE CITE EN GAULE DU SUD

MUSEE GRANET, AIX-EN-PROVENCE

6 décembre 2014 – 3 mai 2015



Mosaïque de la volière (détail), collection Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence

Commissaires : Núria Nin, conservateur en chef du patrimoine (Direction Archéologie de la ville d'Aix-en-Provence), Lisandre Nanthavangdouangsy, responsable de la gestion et de la mise en valeur des collections (Direction Archéologie de la ville d'Aix-en-Provence), Jérôme Fabiani, conservateur du patrimoine du musée Granet.

Première fondation romaine en Gaule, Aix-en-Provence a gardé peu de témoins visibles de son passé antique, ce qui l'a souvent fait qualifier de « ville antique sans antiquités ». Elle fut pourtant une ville prospère, comme en témoignent, chaque jour, les vestiges exhumés lors des fouilles réalisées dans son sous-sol. C'est pour faire droit à cette ville originelle disparue, et aux multiples facettes qu'en révèlent régulièrement les recherches, que le musée Granet et la Direction Archéologie de la ville d'Aix-en-Provence proposent de réaliser l'exposition « *Aix antique* », en 2014.

Si cette manifestation a bien pour objectif de dévoiler les vestiges récemment découverts de ce passé antique, dont la plupart sont encore inconnus du public, elle entend aussi ré-exhumer de ses réserves les collections conservées par le musée Granet qui fut le premier lieu de mémoire de la ville antique à laquelle il doit en partie sa création.

Ainsi, seront présentées conjointement les « belles oeuvres », souvent glanées anciennement et parmi lesquelles se trouvent les plus riches documents épigraphiques et pièces de sculpture de la ville romaine, ainsi que les témoins matériels de la vie quotidienne, recueillis lors des récentes recherches. Parmi les collections nouvellement constituées comptent les plus beaux pavements de mosaïques et de marbre, une série de peintures murales et de décors pariétaux marmoréens, ainsi que de très nombreux objets de la vie quotidienne.

Les différentes thématiques développées au fil de cette exposition ont ainsi pour ambition de brosser le profil de la ville antique à travers ses composantes essentielles - urbanisme, voirie, parure monumentale, habitat - , mais aussi à lui redonner vie, en faisant connaître ses habitants et leurs activités, leurs pratiques culturelles et religieuses, leur relation à la mort ou encore les institutions municipales et les relations commerciales que la ville a entretenues avec d'autres cités de Gaule et du monde méditerranéen. L'autre volet concerne le territoire de la cité, indissociable de l'entité urbaine dont il dépend et qui couvrait, dans l'Antiquité, un espace très ample, insoupçonné du public.

L'exposition sera également ponctuée d'une sélection de courts textes d'auteurs latins qui fourniront les clefs d'entrée dans chaque thématique. Le recours aux témoignages des écrivains contemporains d'*Aquae Sextiae*, a pour objet de transposer les visiteurs dans le domaine de la latinité, réinterprétée dans son cadre gallo-romain, et de montrer aussi que nombre des problématiques de la ville antique peuvent être aisément transposées dans la ville actuelle.

Les thématiques abordées au fil du parcours muséographique

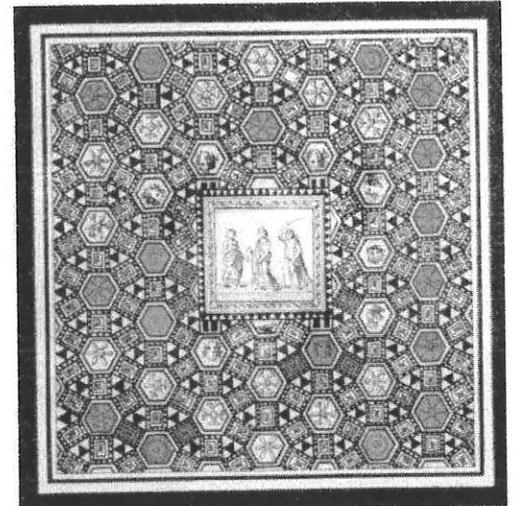
1. LES TEMPS DE LA RECHERCHE : DES ANTIQUAIRES A L'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

En introduction, le public pourra découvrir les grandes étapes de la recherche marquées par de grands noms de l'histoire et de l'archéologie régionales, voire nationales. Il sera invité à comprendre le processus euristique et son évolution.

Aix-en-Provence a en, effet, très tôt suscité l'intérêt des érudits et historiens locaux qui ont, au gré des découvertes, tenté d'en camper le profil, créant ainsi autant « d'images » différentes de la ville, dont certaines ont conditionné l'analyse de la genèse de la ville et de son évolution topographique.

Les grandes étapes qui ont ponctué cette tradition historiographique, sont autant d'expressions de l'évolution plus générale qui a rythmé l'approche de l'archéologie au fil du temps : la Renaissance ou le temps des voyageurs ; le temps des Antiquaires, celui des Inventaires, celui, enfin des grands chantiers archéologiques de sauvetage, puis de l'archéologie préventive.

Dans ce thème, seront présentés des portraits documents et ouvrages anciens (cartes, plans, estampes, manuscrits, ouvrages), conservés dans d'autres établissements culturels et patrimoniaux de la Ville tels la bibliothèque Méjanès et le musée Arbaud. Ce trait d'union avec ces établissements invite le public à aller y poursuivre la lecture des textes des XVIII^e et XIX^e siècles.



Estampe aquarellée représentant la mosaïque de la Scène de Comédie, Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanès

2. LA VILLE ANTIQUE DANS L'HISTOIRE ROMAINE

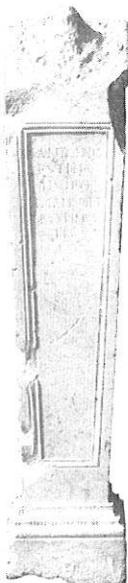
2.1. La fondation de la ville ; la ville dans l'histoire

Si la fondation d'Aix-en-Provence a marqué une étape importante dans la conquête romaine de la Gaule, cet événement s'inscrit dans un processus engagé de longue date pour la défense du commerce depuis l'Italie en direction de la péninsule ibérique (l'Espagne). Ce contexte a scellé le sort des peuples indigènes, les Salyens notamment, et lie de façon indéfectible la destruction de l'oppidum d'Entremont à la création de la ville romaine.

2.2. Un territoire, des hommes et des institutions

En élargissant la focale au territoire de la cité, l'exposition donnera aussi l'occasion d'introduire à la géographie historique locale, en mettant l'accent sur l'évolution des domaines d'expansion de la ville d'Aix-en-Provence.

Dans l'Antiquité, le territoire de la cité d'Aix recouvrait un espace très différent de celui de la commune actuelle. Confrontant à l'ouest et au sud le territoire de la cité d'Arles, à l'est celui de la cité de Fréjus et au nord ceux des cités de Riez, d'Apt et de Cavaillon, il était beaucoup plus ample que celui de l'actuelle Communauté du Pays d'Aix, englobant les franges occidentale du Var et méridionale du Vaucluse. Il ne comprenait pas en revanche le plateau de l'Arbois, ni les terroirs actuellement situés en limite méridionale de la commune d'Aix-en-Provence.



Stèle funéraire de Lucius Rufinus, duumvir, collection Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence

Les conditions de la création d'Aix-en-Provence expliquent que la ville fut d'emblée habitée par une population mixte, à la fois indigène et exogène. Ce moment sera évoqué par une sélection d'objets mettant en perspective les deux sites d'*Aquae Sextiae* et de l'oppidum d'Entremont dont les recherches récentes tendent à montrer que leurs occupations respectives furent peut-être un temps contemporaines.

Grâce à l'épigraphie et tout particulièrement aux documents conservés au musée Granet, l'objectif est de montrer en quoi le développement urbain d'*Aquae Sextiae* fut tributaire de l'histoire de l'Italie, de faire découvrir l'évolution de ses institutions administratives et religieuses, ainsi que la composition de sa population.

2.3. Le cadre urbain et son évolution

Cette thématique concerne la ville dans son ensemble :

- choix de son implantation que les fouilles récentes ont contribué à éclairer (part de l'hydrologie souterraine mise en lumière par la géomorphologie)
- structuration générale de l'urbanisme et évolution (aménagement en terrasses ; liaison avec le réseau des voies de circulation, rythme du lotissement, effets de la pression foncière)
- les différentes composantes urbaines : fortification, urbanisme, voirie, réseau d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux usées, parure monumentale, structuration sociale de l'habitat.

Les principaux monuments publics (enceinte, forum, théâtre, thermes, collège des sévirs augustaux....) seront illustrés par quelques témoins architecturaux ou épigraphiques remarquables ou significatifs.



Stèle funéraire d'un sévir augustal mentionnant un collège des centonaires, Aix-en-Provence, Musée Granet



Élément de trophée militaire avec peltes et bouclier, Aix-en-Provence, Musée Granet



Médaillon (masque de théâtre) de la mosaïque de la Scène de Comédie, Aix-en-Provence, Musée Granet

3. ACTIVITES, PRODUCTION ET COMMERCE

3.1. L'artisanat dans la ville

De multiples vestiges témoignent des activités pratiquées dans la ville et à ses abords immédiats : l'épigraphie encore qui mentionne l'existence de métiers difficilement identifiables par les restes matériels, les structures artisanales en place ou déplacées, ou encore les rebuts de fabrication.



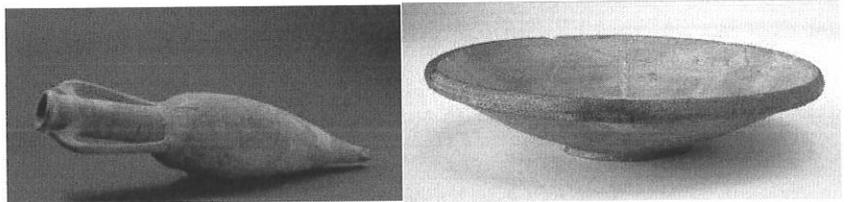
Enseigne de vétérinaire, Aix-en-Provence, Musée Granet

À Aix-en-Provence ces divers témoins renseignent l'existence de plusieurs corporations professionnelles (dendrophores et centonaires, chargés de la lutte contre les incendies, médecin et vétérinaire), celles d'artisans aussi : métiers de bouche (boulangier, charcutier, boucher), métiers du bâtiment (maçons, peintres, etc), métiers liés à la manufacture (potiers, verriers, fabricants d'objet en os, en cuir, en bronze, en laiton...).

Avec ces témoins, on perçoit un peu le monde du travail, celui des techniques et des savoir-faire, et, en définitive, toute une population d'artisans, laborieuse et vivante.

Complémentaire de l'économie locale illustrée par les corps de métiers présents dans la ville, le domaine du commerce et des échanges avec le monde méditerranéen est bien illustré également grâce aux nombreux produits importés qui invitent à un voyage dans les pays limitrophes de la Méditerranée : marbres extraits des carrières impériales, en provenance de Tunisie, de Grèce, d'Egypte ; meules en basalte de type pompéien ; vins, saumures, huile et autres produits transportés en amphores depuis la Tripolitaine, la péninsule ibérique, la Grèce encore et l'Italie, vaisselle de table et de cuisine en provenance de Tunisie et d'Italie, de Méditerranée orientale aussi.

Amphore provenant de Méditerranée orientale et plat d'importation africaine, collection Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence



3.2. La mise en valeur du territoire

Avec cette échelle géographique, on s'introduit dans le réseau des grands domaines fonciers et des établissements ruraux qui jalonnaient le territoire, nourrissaient la ville et contribuaient à sa richesse. Plusieurs sites illustreront cette campagne nourricière : la *villa* de Richeaume et sa nécropole rurale (commune de Puyloubier) ; celle de Régine (commune de Puy-Sainte-Réparate) ; l'établissement agricole de la Chevalière (commune d'Aix-en-Provence)...

Cette thématique sera aussi l'occasion d'aborder les pratiques culturelles que les fouilles préventives mettent de mieux en mieux en évidence et tout particulièrement la place de la viticulture dans le paysage.

4. L'HABITAT

L'habitat résidentiel est le domaine le mieux documenté. Il constitue le point fort de l'exposition qui l'abordera sous deux angles : l'insertion urbaine, l'organisation et l'évolution des maisons d'une part, l'architecture et la décoration intérieure de l'autre.

4.1. Insertion urbaine, organisation et évolution des maisons

Les plans de maison montrent deux grandes tendances dans leur organisation intérieure : maisons à développement périphérique et maisons à développement longitudinal.

A titre d'exemple, il est prévu de présenter la *domus* de Pasteur sous la forme d'une application 3D, créée par la Direction Archéologie pour l'exposition. Le visiteur pourra y faire le « tour du propriétaire » d'une vaste maison résidentielle dont le décor et l'organisation sont très représentatifs du mode d'habitat des classes sociales privilégiées.

4.2. Architecture et décor des maisons

L'assimilation des élites locales a très vite conduit à l'adoption d'un mode de vie « à la romaine ».

L'un des emblèmes de ce phénomène d'acculturation sont les mosaïques qui envahissent alors maisons et bâtiments publics. Aix-en-Provence possède une exceptionnelle collection de mosaïques qui ont presque toutes été restaurées et dont une grande partie est inconnue du public. Deux d'entre elles se singularisent par leur iconographie, unique dans le monde romain, le combat d'Entelle et Darès, puisé dans le livre V de l'*Enéide* de Virgile. Pour le reste, les thèmes sont classiques : scènes de la mythologie (Ariane et Bacchus, Orphée charmant les animaux), volière, décor géométrique en opposition de couleur...



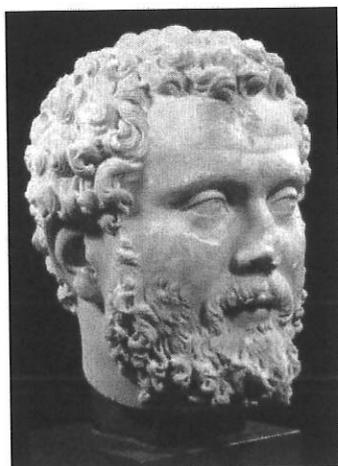
Panneau central de la mosaïque d'Entelle et Darès, collection Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence

Ces mosaïques ne sont toutefois pas les seules expressions de cet engouement pour ce nouvel art de vivre des notables aixois. Les accompagnent aussi des décors marmoréens (opus sectile), des peintures murales avec une série de décors de candélabres, très en vogue dans le 4e style pompéien provincial, des sculptures et tout un cadre architectural dont les fouilles ont livré de multiples témoignages : chapiteaux, colonnades, encadrements de portes, vitres en verre...

L'exposition se propose de faire découvrir ce patrimoine remarquable, véritable « clou » de l'exposition, moins bien connu mais tout aussi important que celui d'Arles, de Nîmes ou encore de Vienne et de Lyon.



Chapiteau d'un portique de maison, collection Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence



Tête de Septime Sévère, Aix-en-Provence, Musée Granet



Peinture murale à décor figuré de personnage casqué, collection Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence

4.3. Vie quotidienne

Intimement liée à la maison, l'évocation de la vie quotidienne se fera par le truchement de multiples témoins matériels présents dans l'espace domestique : vaisselle de table et de cuisine, objets de toilette et de parure, ameublement, éclairage... Ce domaine sera l'occasion d'aborder les pratiques alimentaires et les influences extérieures sur les goûts culinaires des populations indigènes, le monde de l'intime et, à l'inverse, les témoins de la vie sociale et collective.



Service en sigillée sud-gauloise, collection
Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence

5. LE DOMAINE DE LA PENSEE

Ce domaine sera illustré par deux thématiques, celle des cultes et de la religion, et celle de la mort.

5.1. Cultes et religion

Nous ignorons quasiment tout des édifices de culte présents dans la ville, mais de nombreux documents épigraphiques nous renseignent sur le panthéon très diversifié qui caractérise la période romaine, durant laquelle les divinités romaines et indigènes se sont côtoyées dans une dynamique de syncrétisme, ainsi que sur les prêtres et magistrats en charge du culte impérial : divinités romaines telles que Jupiter, Silvain, Mars, Mercure, Hercule, Minerve, Diane, mais aussi locales avec Belenus, Borbanus, Nymphes, génie Acoros, Matres, Proxuma....



Autel votif au Dieu Soleil Onesimus,
Aix-en-Provence, Musée Granet

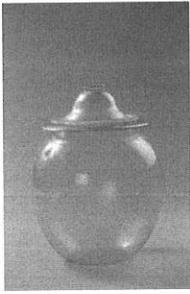


Autel à Hercule, Aix-en-Provence,
Musée Granet

5.2. Le monde des morts

La ville des vivants ne se comprend pas sans celle des morts. Rejetées hors les murs, dans le strict respect des interdits en vigueur dans le monde italique, les nécropoles d'Aix-en-Provence sont échelonnées le long des voies et les édifices et mausolées qui les habitent reproduisent, en miniature, le cadre urbain de la cité. Les grands domaines agricoles disposent aussi de leur nécropole (Richeaume, Vernègues Malemort). Les fouilles conduites sur plusieurs de ces nécropoles, ont permis de restituer les principales pratiques funéraires qui sont une autre manière d'aborder les mentalités et les croyances, et tout particulièrement le rapport au sacré très spécifique aux sociétés anciennes : crémation, inhumation, forme des bûchers, modalités de mise en terre, architecture des tombes, dépôts de mobilier, signalisation des tombes, culte du mort...

L'exposition présentera un ensemble d'objets représentatifs : urnes cinéraires en marbre, en verre, en céramique, en plomb ou en amphores, sarcophages en plomb ou en marbre, objets déposés auprès du défunt, sur le bûcher ou dans la tombe, stèles funéraires.....



Urne cinéraire en verre, collection Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence ;
Urnes cinéraires en marbre et en porphyre, Aix-en-Provence, Musée Granet

Fonc.	Nature	Libellé Nature	avance Ville d'Aix	avance CPA	TOTAL BUDGET
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT MUSEES		50 000,00	50 000,00
	6236	Communication		40 000,00	40 000,00
	6238	PUBLICATIONS ELABORATION ET TRADUCTIONS		5 000,00	5 000,00
	616	PRIMES D ASSURANCES		15 000,00	15 000,00
	6241	TRANSPORTdes œuvres		7 000,00	7 000,00
	6188	ELABORATION AUDIOGUIDES	10 000,00	10 000,00	20 000,00
	651	Provisions pour aléas			0,00
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS			0,00
	611	ACCROCHAGE/DECROCHAGE/STOCKAGE		10 000,00	10 000,00
	6188	SIGNALETIQUE/Muséographie	30 000,00		30 000,00
		Matériel, menuiserie, vitrines	60 000,00		60 000,00
	6188	Soclage			0,00
	6188	SCENOGRAPHIE INTERIEURE/EXTERIEURE		8 000,00	8 000,00
	6188	Mission musée après appel d'offres		3 000,00	3 000,00
	6226	Conseil musée		10 000,00	10 000,00
	6065	Action culturelle			0,00
	6257	FRAIS DEPLT COMMISSAIRE			0,00
	611	RESTAURATRICE		5 000,00	5 000,00
	611	MISE EN LUMIERE			0,00
		RECETTES	100 000,00	163 000,00	263 000,00
		BILLETTERIE		60 000,00	60 000,00
		SOIREES PRIVEES non comptabilisé dans les comptes CPA (OT)			0,00
		Subvention DRAC		15 000,00	15 000,00
		MECENAT	30 000,00		30 000,00
		Ventes catalogues		20 000,00	20 000,00
		LOCATIONS AUDIOGUIDES		6 000,00	6 000,00
		VISITES GUIDEES			0,00
					0,00
			30 000,00	101 000,00	131 000,00
		RESULTAT	-70 000,00	-62 000,00	-132 000,00

Exposition Aix antique

Musée Granet – 6 décembre 2014 – 3 mai 2015

PRETS A DES ORGANISMES EXTERIEURS

Cité du Livre - fonds patrimonial – Aix-en-Provence (prêt accordé)

1. Mosaïque de Thésée et le Minotaure
2. Urne cinéraire en marbre, La Bargemonne - Saint Cannat
3. Plan de la ville d'Aix et de son terroir où l'on a découvert les mosaïques, le 9e janvier 1790)
Dessin sur carton
Aix S.032 - Estampe B3
4. Mur romain du Tholonet - Dessin sur carton - Estampe B50
5. Estampe A2663 - Dessin sur carton
6. Trois petits tableaux aquarellés des mosaïques découvertes en 1790
7. Estampe A2661 (Sarcophage de Léda) - Dessin sur carton
8. Plan de l'enclos Milhaud par E. Rouard – In -4° pcs 532
9. Carnet de croquis de Benoit Blanc dit Benoni, ms 711 (1105), n° 11
10. *L'antiquité appliquée et représentée en figures*, Dom B. de Montfaucon, suppl. V 1724
11. Solier, manuscrit ms 758 (797)
12. *Antiquités de la ville d'Aix fondé par Sextius en 631 de la fondation de Rome....* P.-J.-L. Gaillard de Lonjumeau, Rés. Q. 157
13. *Lettres sur les tours antiques qu'on a démolies à Aix...* E. Gibelin, In-4° 1605
14. *Mémoire sur les découvertes des mosaïques et autres antiquités faites à Aix en 1790.....*J.F.P. Fauris de Saint Vincens, Ms 861 (1010), 4

Musée Calvet (prêt accordé)

15. Autel à Jupiter – Inv. 21966
16. Autel à Bona Dea, Vaugines, ILN 218 – Inv. F139C
17. Autel à Mars Belado, ILN 190 – Inv. F130

Musée de la Vieille Charité – Marseille (prêt accordé)

18. Trophée d'armes, route de Toulon, avant 1805
19. Masque de Théâtre

Musée de Cucuron (prêt accordé)

20. Mention de Pagus , ILN 207
21. Autel à Avianus, ILN 305
22. Autel à Silvain, ILN 205
23. Autel au génie Adcorus, ILN 202

Musée de la Civilisation gallo-romaine de Lyon (prêt accordé)

24. Tête de Sabine - Inv. 2001-096

DRASSM (prêt accordé)

25. Deux blocs de verre de l'épave des Embiez

SRA PACA (prêt accordé)

- 26. Boulets de catapulte, Entremont
- 27. Fragments de statues, Entremont
- 28. Pointes de javelot, Entremont

Mairie de Peyrolles (prêt accordé)

- 29. Tête de Bacchus en marbre

Domaine de Fontvert (prêt en attente)

- 30. Autel aux Nymphes, ILN 213

Monsieur Henning Hoesch (prêt en attente)

- 31. Ensemble de mobilier de la nécropole de Richeaume : urne, coupelle et deux balsamiques en verre, un biberon en céramique, divers objets en métal et en os

COLLECTIONS DU MUSEE GRANET

32. Borne frontière Fines arelatensis, Gibert 104 et ILN 274
33. Inscription Sextus Acutius, praetor, tribu Voltinia, ILN 27
34. Inscription Sextus Julius Paternus, enfant rang sénatorial, palais comtal, ILN 24
35. Inscription Gaius Veratius flamine d'Auguste, quartier des Minimes, ILN 26
36. Inscription Sextus Calavius, Sevir augustal, ILN 34
37. Inscription d'un sévir augustal appartenant au collège des centonaires, ILN 37
38. Inscription Gnaeus Licinius Marcus, dendrophore, ILN 38
39. Inscription Phoibos iatros, ILN 39
40. Bloc avec décor de trophée d'armes
41. Fragment de soffite, la Seds 1839, Gibert 339
 42. Bas-relief avec divinité fluviale, les Thermes, 1860, Gibert 286
 43. Maquette en liège de la tour de l'Horloge
 44. Enseigne de vétérinaire, GIB 276
 45. Balance avec contrepoids, GIB 963
 46. Poids sphérique en pierre, GIB 1702-1705 et GIB 1696-1701
 47. Tuyaux en plomb
 48. Mosaïque à la pintade, Aire du Chapitre, GIB 369
 49. Orphée charmant les animaux, Enclos Silvacane, 1790, GIB 368
 50. Mosaïque à la Scène de Comédie, Enclos Silvacane, 1790
 51. Opus sectile en l'enclos Milhaud, GIB 371
 52. Pied avant gauche monumental d'homme avec chaussure, GIB 270
 53. Buste présumé de l'empereur d'Hadrien, GIB 233, CAG 461
 54. Tête de Septime Sévère, GIB 235
 55. Tête de Platon, GIB 238
 56. Tête Juvénile, La bastide Forte
 57. Tête d'Ephèbe, Puyricard
 58. Tête de bébé
 59. Bas-relief aux pêcheurs, GIB 278
 60. Statuette d'Esculape, GIB 220
 61. Fragment de pied droit
 62. Tête de méduse, GIB 282
 63. Fût de la colonnette, GIB 314
 64. Chapiteau de la colonnette GIB 314
 65. Base de la colonnette GIB 315
 66. Fût de la colonnette d'ante (morceau cassé en bas) GIB 316
 67. Chapiteau de la colonnette 316
 68. Chapiteau de la colonnette 315
 69. Chapiteau, la Seds, GIB 327
 70. Autel votif à Mercure, ILN 241
 71. Plaque épigraphiée "Mercure", GIB 108 - ILN 11
 72. Autel à Diane, ILN 250
 73. Autel à la Victoire, ILN 19
 74. Autel Hercule, ILN 5
 75. Autel à Minerve, ILN 14 (moulage)
 76. Autel votif au Dieu Soleil Onesimus, ILN 21
 77. Autel votif au Dieu au maillet
 78. Autel au génie Acoros, ILN 270
 79. Autel épigraphié "Firma aux Parques", ILN 17
 80. Ex Voto Statia Phengis, ILN 242

81. Support triangulaire à têtes de Béliers, Cours d'Orbitelle, 1883
82. Urne cinéraire avec épithaphe à Taetania Pacata, GIB 161
83. Trois urnes cinéraires en marbre, palais comtal
84. Statuette en céramique, Minerve
85. Gaine d'Hermès "Au héros de Lysandre", GIB 97 ; ILN 6
86. Borne funéraire, ILN 99
87. Autel en marbre, Diis manibus, ILN 97
88. Epithaphe de Felicissimus, ILN 41
89. Epithaphe Firma Philoxenus, GIB 124 - ILN 56
90. Pomme de Pin colossale, Cours Gambetta, 1878
91. Plaque de sarcophage à décor de strigiles,
92. Plaque de sarcophage représentant Léda et le Cygne, GIB 288

COLLECTIONS CONSERVEES PAR LA DAVA

93. Trois meules rotatives en basalte, terrain Coq, 1991
94. Une amphore Dressel 1A, terrain Coq, 1991
95. Quatre *ollae* en céramique, Les Thermes, 1993
96. Une *lopas* en céramique, Les Thermes, 1993
97. Deux *ollae* en céramique, Pierredon, fouilles Cheylan, 1970
98. Un plat en céramique campanienne, Les Thermes 1993
99. Stèle de Rufinus, duumvir, Signoret, 1991
100. Inscription sur bloc sculpté aux sévirs augustaux, rue Lice des Cordeliers, 1972
101. Chapiteau du mausolée monumental ?
102. Autel votif à Borbanus, les Thermes, 1991
103. Fragment de meule pompeïenne, ZAC Sextius Mirabeau, 1997
104. Orbis de trapetum, La Chevalière, 1998
105. Petit dolium, ZAC Sextius Mirabeau, 1997
106. Couvercle de dolium avec marque PRIMEGINUS, 16, bd République, 1986
107. Herminette en fer, Les Thermes 1993
108. Rabot en fer, Notre Dame de la Seds, 2004
109. Marteau arrache-clou en fer, route de Galice, 1999
110. Pioche en fer, 16, bd de la République, 1986
111. Maillet en bois, Les Thermes, 1993
112. Battoir en bois, 8, rue des Boeufs, 2006
113. Serpe en fer, 18, rue des Magnans 1991
114. Fil à plomb, Archevêché, 1984
115. Trois coins en plomb, cathédrale Saint-Sauveur, 1984
116. Enduits peints, boules de pigment bleu, Les Magnans 1991 et les Thermes 1993
117. Un fragment de mosaïque, lot de tesselles en pierre et en pâte de verre
118. Déchets de verre, Signoret, 1991
119. Rebut de fabrication en céramique, voie Georges-Pompidou, 2006
120. Deux creusets en fer, Zac Sextius Mirabeau, 2004
121. Déchets de fabrication objets en os, Zac Sextius Mirabeau 1994, 1996 et 1998
122. Quatre pesons de tisserand, Archevêché 1984
123. Amphore rhodienne, Les Thermes, 1993
124. Amphore Dressel 2/4, Archevêché 1984
125. Amphore de Betique, Zac Sextius Mirabeau, 1994
126. Amphore gauloise, Les Thermes 1993
127. Amphore gauloise, Archevêché, 1984
128. Deux amphores de Méditerranée orientale, 38/42 Boulevard de la République
129. Amphoriques, divers sites
130. Deux tirelires, Les Thermes Sextius, 1993
131. Série de monnaie, divers sites
132. Marque sur brique, parvis de la cathédrale, 1987
133. Trois appliques de harnais émaillées, ZAC Sextius Mirabeau, 1994
134. Eléments d'harnachement en fer, divers sites
135. Poids en plomb, 16 bd de la République, 1986
136. Deux poids en plomb, palais Monclar 1994
137. Tuiles antiques (tegula et imbrex), divers sites
138. Antéfixe à palmette, 3-5, rue des Chartreux
139. Antéfixe à palmette, Les Thermes, 1993
140. Bobines en céramique, divers sites
141. Brique et brique de voûte, divers sites
142. Tuyau en plomb, Grassi, 1956

143. Série de clous en fer, Les Thermes 1993 et 38/42 Bd République
144. Série de crampons en fer, Les Chartreux 1987
145. Pêne de serrure, Pasteur 1985 Pêne de serrure, Thermes Sextius 1993
146. Penture, Thermes Sextius 1998
147. Clefs en fer, Sextius Mirabeau 1996 ; Chartreux 1987
148. Deux chapiteaux, parking Pasteur, 1985
149. Trois chapiteaux de pilastre corinthianisants, parking Pasteur, 1985
150. Lots de fragments de placage en marbre, parking Pasteur, 1985
151. Trois plaques à décor de bas-relief, rue Lisse des Cordeliers, 1978
152. Opus sectile, Enclos Laugier, 1980
153. Mosaïque au cercles sécants, parking Pasteur, 1985
154. Mosaïque au Gladiateur numide, Ecole d'Art, 1993
155. Mosaïque d'Ariane et Bacchus, 38/42 bd de la République, 1998
156. Mosaïque de l'Amour contrit, 3-5, rue des Chartreux, 1987
157. Mosaïque d'Entelle et Darès, 3-5, rue des Chartreux, 1987
158. Tête Juvénile masculine, Les Goirands
159. Tête de griffon, Les Thermes 1998
160. Lapin, Les Thermes 1993
161. Deux mains de femme, parking Pasteur, 1985
162. Main d'enfant, parking Pasteur, 1985
163. Fragment de jambe de Diane chasserresse, Grassi
164. Fragment de jambe, 38/42 bd de la République, 1998
165. Colonnnette à décor torsadé, parking Signoret, 1991
166. Elément de meuble, patte d'équidé en bois, Les Thermes, 1993
167. Deux anses de coffret en bronze
168. Bague clé de coffre, Palais Monclar 1994
169. Mourillon en bronze
170. Pied en bronze de meuble
171. Série de charnières de meubles en os, divers sites
172. Gourde en pâte calcaire, Zac Sextius Mirabeau Rue Lapière, 1994
173. Série de pots en commune calcaire, Les Thermes, 1993
174. Série de pots et Marmites en commune Brune, divers sites
175. Marmite africaine, 38/42 Boulevard de la République, 1998
176. Plat en CNT Var, 38/42 Boulevard de la République, 1998
177. Mortier en pâte calcaire, Les Thermes Sextius, 1993
178. Pelvis, Archevêché, 1984
179. Couteau en fer, les Thermes 1993
180. Couteau en fer, les Thermes 1993
181. Service en sigillée sud-gauloise, divers sites
182. Coupe et assiette en claire africaine, 38-42 bd République 1998
183. Série de cruches en commune calcaire, divers sites
184. Ecuelles et gobelets en commune calcaire
185. Gobelet en verre, ZAC Sextius Mirabeau, 2011
186. Gobelet en verre, ZAC Sextius Mirabeau Voie Pompidou, 2007
187. Cruche en verre, Zac Sextius Mirabeau, 1994
188. Lot d'épingles à cheveux, divers sites
189. Main de femme avec chevelure, parking Pasteur, 1985
190. Six bagues en fer, Les Thermes Sextius, 1998
191. Fibule filiforme en bronze, parking Pasteur, 1985
192. Fibule d'Aucissa, en bronze, parking Pasteur, 1985
193. Trois bagues en or, ZAC Sextius Mirabeau, 1997
194. Une bague en or, cours des Minimes, 2010

195. Intailles et perles, divers sites
196. Lot de balsamaire en verre, ZAC Sextius Mirabeau 1994 et 1996
197. Boîte à seau et stylet, Les Thermes 1991 et 1993
198. Série de dés et de jetons, divers sites
199. Palets en céramique, cour de l'Archevêché, 1984
200. Lot d'aiguilles et fuseaux, divers sites
201. Élément de chaînette, ZAC Sextius Mirabeau, 1996
202. Quatre dés en os, ZAC Sextius Mirabeau, 2000 et palais Monclar 1994
203. Lot de jeton en os et en pâte de verre, divers sites
204. Lampes à huile, divers sites
205. Brûle parfum en céramique commune brune, Espace Forbin, 1986
206. Brûle parfum en pâte calcaire, Archevêché, 1984
207. Trois abreuvoirs à oiseaux en céramique, divers sites
208. Peinture murale, parking Pasteur, 1985
209. Peinture murale, 38/42 bd République 1998
210. Peinture murale à décor de candélabre, Espace Forbin, 1986
211. Deux fragments de peinture murale à décor de candélabre, 16, bd de la République
212. Fragment de peinture avec décor de cratère, Grassi, 1957
213. Deux fragments de peintures murales à décor figuré de personnage casqué, 38-42, bd République, 1998
214. Lots de stucs, Chartreux, 1987
215. Chapiteau de pilastre, Grassi 1957
216. Chapiteau à volutes, Grassi 1957
217. Autel votif à Fortuna, La Seds, 1953
218. Petit autel domestique, Zac Sextius Mirabeau, 2004
219. Trois pendentifs apotropaïques en bronze, 16, bd de la République ; La Grassie 2010 ; les Thermes 1993
220. Deux perles en verre apotropaïques, Zac Sextius Mirabeau 1994
221. Deux médaillons de cerf, Thermes Sextius 1993 et ZAC Sextius Mirabeau, 1997
222. Un petit autel anépigraphie, Sextius Mirabeau, 2000
223. Urne cinéraire en verre avec coffre en plomb, couvercle en verre et balsamaire, ZAC Sextius Mirabeau, 1997
224. Deux urnes cinéraires en céramique, ZAC Sextius Mirabeau, 1997
225. Une urne cinéraire en verre, ZAC Sextius Mirabeau, 1996
226. Urne cinéraire en marbre, Rue Philippe Solaris/Route Puyricard, 1954
227. Cruche en pâte claire, ZAC Sextius Mirabeau 1996
228. Balsamaire et gobelet en verre, Parc Saint Jean, 1977
229. Quatre vases à parois fines, ZAC Sextius Mirabeau 1994 et 1997
230. Bas-relief au dauphin avec œil de comète, ZAC Sextius Mirabeau, 1997
231. Epithaphe Frontonia Sabina, Ancien Hôpital avant 1948, ILN 67
232. Epithaphe Cornelia Fuscae, ZAC Sextius Mirabeau 1992
233. Masque de théâtre scénique, avenue J. Dalmas, 1954
234. Torche à décor de feuilles de chêne et glands, ZAC Sextius Mirabeau, 1997

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Approbation d'une convention de coproduction avec la ville d'Aix-en-Provence pour l'exposition "Aix Antique"

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



06 OCT. 2014